

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

4 OCTOBRE 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

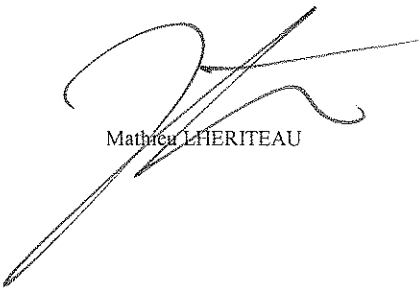
**Acquisition de
bicyclettes –
Demande de subvention
auprès du Conseil
Général**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 5 octobre 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 11 octobre 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 11 octobre 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille sept, le 4 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 septembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame DESCHAMPS à Madame FUCHS
Monsieur DERCHE à Madame MAUVAGE
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur LAMY
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Monsieur TASSEL

N° DE DOSSIER : 07 F 15

OBJET : ACQUISITION DE BICYCLETTES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL GENERAL

RAPPORTEUR : Madame CROS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye s'est engagée à développer les modes de circulation douces et à renforcer la pratique de la bicyclette.

De nombreux aménagements cyclables ont été réalisés, dont un réseau total de 9 km dont 5 km en site propre, qui permet aux cyclistes de relier les principaux pôles de la Ville en toute sécurité.

Aujourd'hui, la Ville souhaite mettre des bicyclettes à la disposition du personnel communal, afin de leur permettre de se rendre aisément dans les différents sites municipaux sans utiliser de véhicules à moteurs sur de courtes distances.

L'acquisition de ces vélos peut être subventionnée par le Conseil Général, à hauteur maximum de 40 % de la dépense estimée à 6 000 € ; le montant de la subvention est plafonné à 100 € par bicyclette.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général pour l'acquisition de ces bicyclettes, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui se rapportent à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS